Tranquillité résidentielle

RESPECT ET TOLÉRANCE,
APPRENONS À BIEN VIVRE ENSEMBLE

Vous subissez un trouble du voisinage ? (bruit, bricolage, non-respect des parties communes, ect...)

Si par sa durée, sa répétition, son intensité, vous êtes gêné·e par un bruit du voisinage, tentez la solution à l'amiable :

- Ne répondez pas au bruit par le bruit
- Prenez contact avec la personne pour lui expliquer calmement votre gêne
- Invitez-la à se rendre compte par elle-même des troubles qu'elle cause

Si la situation ne s'améliore pas, contactez :

Fabrice CARIOU, chargé de médiation :
fabrice.cariou@alsacehabitat.fr

Pour l'EMS Nord : Jean Vianney GNAMIEN
jeanvianney.gnamien@alsacehabitat.fr

Guide des bonnes pratiques

Si vous organisez une fête dans votre logement, n'oubliez pas de prévenir vos voisin, et pourquoi pas de les inviter !

Quand vous recevez de la visite, veillez à garantir la tranquillité de vos voisins et le respect des parties communes.

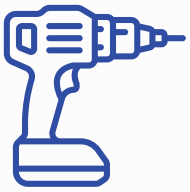

Certains appareils ou outils sont susceptibles de générer du bruit. Lorsque vous bricolez, soyez attentifs aux nuisances qu'elles sont susceptibles d'engendrer. Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître les horaires et les jours autorisés dans votre commune (tonte, jardinage, bricolage, etc.).

Les animaux sont nos amis. Cependant, leur présence ne doit pas générer de nuisances pour vos voisins. Veillez également à ce qu'ils fassent leurs besoins dans un espace extérieur et adapté, sans oublier de les ramasser.

Dans tous les cas, gardez à l'esprit que **le calme et la courtoisie** sont la garantie d'une vie collective harmonieuse

www.alsacehabitat.fr